

Infos migrations

Numéro 51 - mars 2013

Etude

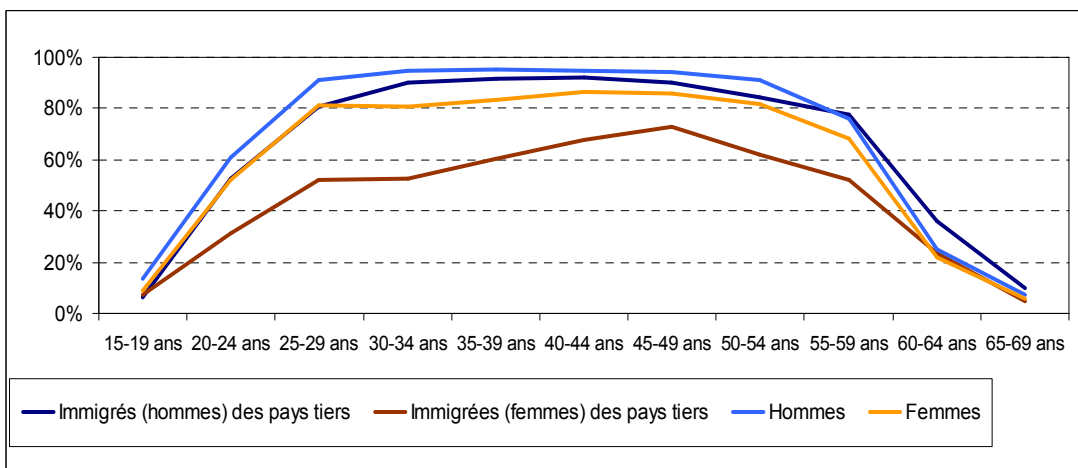
L'insertion professionnelle des femmes immigrées

Moins souvent actives que l'ensemble de la population française, les femmes immigrées des pays tiers sont également plus touchées par le chômage. A niveau de diplôme égal, elles ont plus de difficultés à obtenir un emploi. Leur insertion professionnelle évolue avec leur ancienneté en France. Par ailleurs, la mobilité intersectorielle des femmes immigrées reste modeste.

La moitié des femmes immigrées des pays tiers sont actives

En France, 54 % des femmes immigrées originaires des pays tiers sont actives (en emploi ou au chômage) contre 66 % de l'ensemble des femmes de la population française. Cette situation est bien différente pour leurs homologues masculins : le taux d'activité des hommes immigrés issus des pays tiers dépasse celui de l'ensemble des hommes de la population française (78 % contre 75 %). Cette particularité s'explique d'abord par une structure d'âge différente : à tous âges les hommes immigrés sont un peu moins actifs que les non immigrés, mais ils sont plus nombreux aux âges où le taux d'activité est le plus élevé (entre 30 et 50 ans). Le taux d'activité des femmes immigrées des pays tiers est nettement inférieur à celui de l'ensemble des femmes à chaque groupe d'âge, les écarts les plus importants se mesurant entre 25 et 34 ans, âges pour lesquels ces taux d'activité atteignent respectivement 52 % pour les premières et 81 % pour les secondes. La différence entre les femmes immigrées et leurs homologues masculins est également beaucoup plus élevée que celle qui distingue l'ensemble des femmes et des hommes français.

Graphique 1 : taux d'activité par sexe et âge



Source et champ : voir encadré 2

Les femmes immigrées sont plus touchées par le chômage

Les femmes immigrées des pays tiers sont également plus touchées par le chômage. Le taux de chômage s'élève à 25 %. Ce phénomène touche aussi fortement les hommes immigrés, mais de façon moindre soit un taux de 19 %. Mais l'écart se mesure surtout avec l'ensemble des femmes françaises, pour lesquelles le taux est d'un peu moins de 10 %.

A l'instar de l'ensemble de la population française, ce sont surtout les classes d'âge les plus jeunes qui sont les plus touchées par le chômage. Ainsi, entre 15 et 25 ans, la moitié des femmes immigrées actives sont sans emploi, soit presque deux fois plus que pour l'ensemble des femmes (graphique 2). Cependant, parallèlement à l'ensemble de la population française, le taux de chômage des femmes immigrées décroît au fur et à mesure que ces dernières vieillissent.

L'auteur :

Damien Le Mancq

Chargé d'études à
la division
« Enquêtes et
Etudes
statistiques »

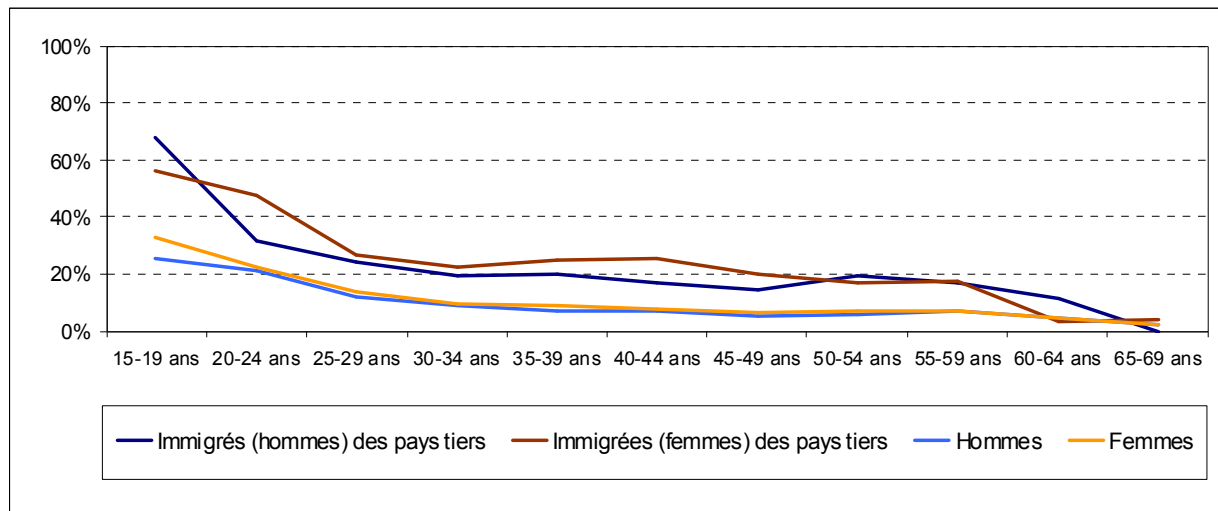
au DSED



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Secrétariat général à
l'immigration et à
l'intégration

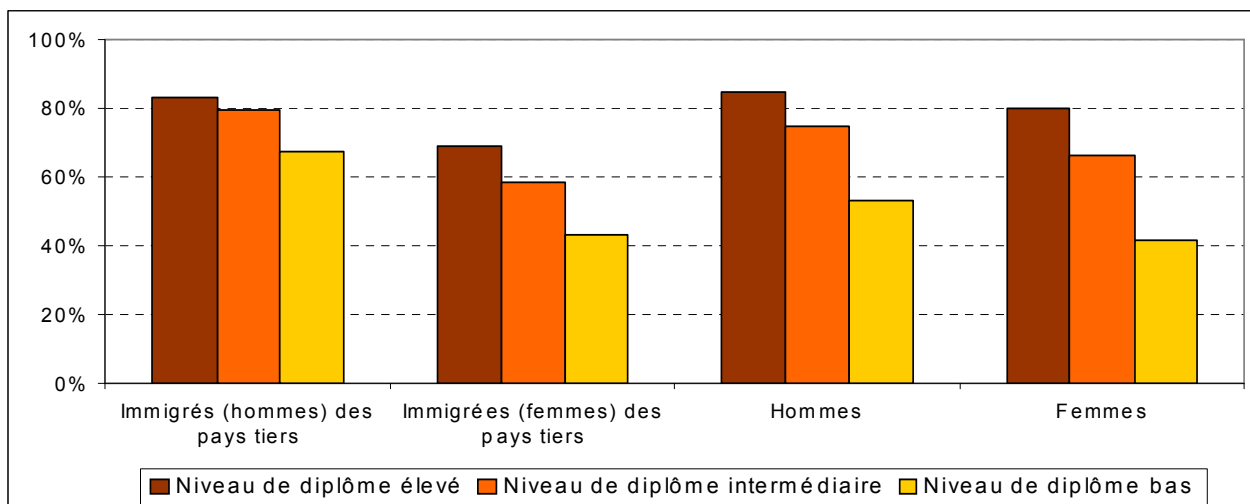
Graphique 2 : Le taux de chômage par âge



L'activité des femmes immigrées est plus importante quand le diplôme est élevé

Un diplôme élevé facilite l'accès au marché du travail. Cependant les femmes immigrées originaires des pays tiers bénéficient moins de cet effet. La comparaison est doublement défavorable : à niveau de diplôme égal, les immigrées sont moins actives que les femmes dans leur ensemble et que les hommes immigrés (graphique 3). Cette différence est particulièrement forte pour les femmes immigrées ayant un niveau de diplôme élevé, 69 % d'entre elles étant actives contre 80 % des femmes de niveau de diplôme similaire. Au contraire, l'écart entre femmes et hommes immigrés, toujours à niveau de diplôme égal, est un peu moins fort pour le niveau de diplôme le plus élevé. Les hommes immigrés sont plus actifs que les hommes dans leur ensemble et lorsque le niveau de diplôme est bas ou intermédiaire. La moindre « efficacité » des diplômes élevés est à mettre en relation avec les mécanismes de reconnaissance des diplômes étrangers, les conditions particulières d'exercices de certaines professions, voire l'impossibilité de travailler lorsqu'on ne dispose pas de diplômes français (encadré 1).

Graphique 3 : Le taux d'activité selon le niveau de diplôme



L'intégration économique des femmes immigrées : un processus lent mais continu

Chez les hommes immigrés, le taux d'activité atteint rapidement un niveau « plafond » (graphiques 4). La situation est toute autre chez les femmes immigrées. Chez ces dernières, le taux d'activité augmente progressivement en fonction de la durée de présence en France, et ce, quel que soit le niveau de diplôme. Ainsi, seules 47 % des femmes présentes depuis 4 à 7 ans sont actives contre 79 % des hommes. Avec l'âge et la durée de présence, l'écart avec les autres femmes ainsi qu'avec les hommes s'amenuise. Ces évolutions sont à mettre en relation avec les entrées « différées » sur le marché du travail [Breem et alii] : une part notable des immigrés sont inactifs (en étude, au foyer, ...) pendant les quelques premières années de leur arrivée en France. En particulier, les femmes combinent souvent un projet familial, puis un projet professionnel [Insee Référence, Dømergue, Jourdan]. En fin de compte, l'augmentation des taux d'activité et d'emploi signale une forte volonté d'intégration économique malgré les difficultés rencontrées.

Encadré 1 : Reconnaissance des diplômes, métiers d'accès restreints

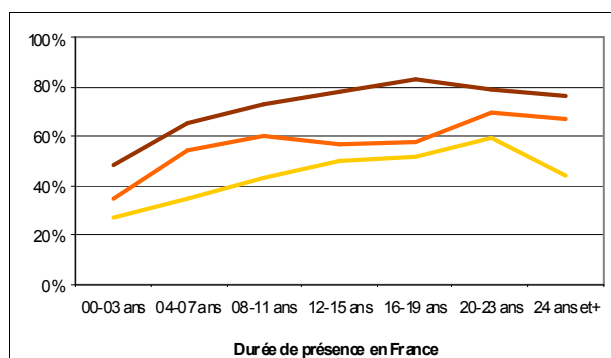
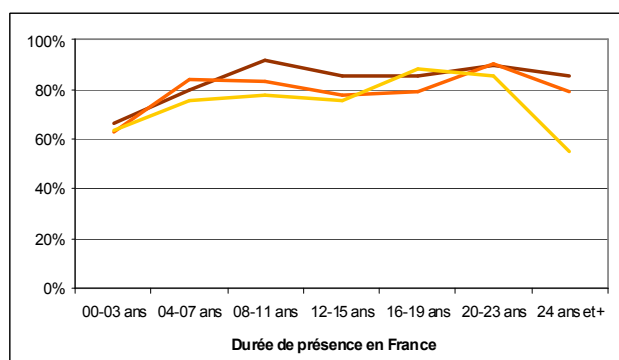
Une personne disposant d'un diplôme étranger a le plus souvent besoin de faire « reconnaître » celui-ci, qu'elle souhaite continuer des études en France ou trouver un emploi. Universités et employeurs désirent également pouvoir situer les qualifications de telles personnes.

Un établissement public, rattaché au Centre international d'études pédagogiques (CIEP), collabore avec les organismes internationaux dont l'UNESCO et assure via le « Centre Enic-Naric France » la mission de service public qui consiste à délivrer des attestations de comparabilité. Ce centre assure encore une mission d'information et de mise en contact pour les professions d'accès réglementés, conformément aux dispositions de la directive 2005/36/CE.

Du fait de la mise en place de l'Espace Economique Européen, les ressortissants des Etats membres (Union Européenne notamment) ont maintenant un large accès (mais pas total) à la fonction publique. Ce n'est pas le cas des ressortissants des pays tiers : la fonction publique est sauf rares exceptions d'accès très restreint : nationalité française et diplômes français. D'autres professions, notamment dans le domaine médical ou de services qualifiés (juridiques par exemple), sont également très restreintes d'accès. Le centre Enic-Naric oriente les demandeurs vers les organismes (publics ou ordres professionnels). Dans certains cas, il est nécessaire de reprendre des études en France pour obtenir le diplôme nécessaire.

Du fait de la complexité des réglementations, une estimation précise du nombre d'emplois inaccessibles aux étrangers des pays tiers n'est pas possible. Près du quart des emplois étaient inaccessibles ou très difficiles d'accès en 2000, une proportion qui diminue depuis. L'estimation ne s'en élève pas moins à près de 5,3 millions d'emplois inaccessibles, dont 4,5 millions dans la fonction publique [<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rapports/r2594.pdf>].

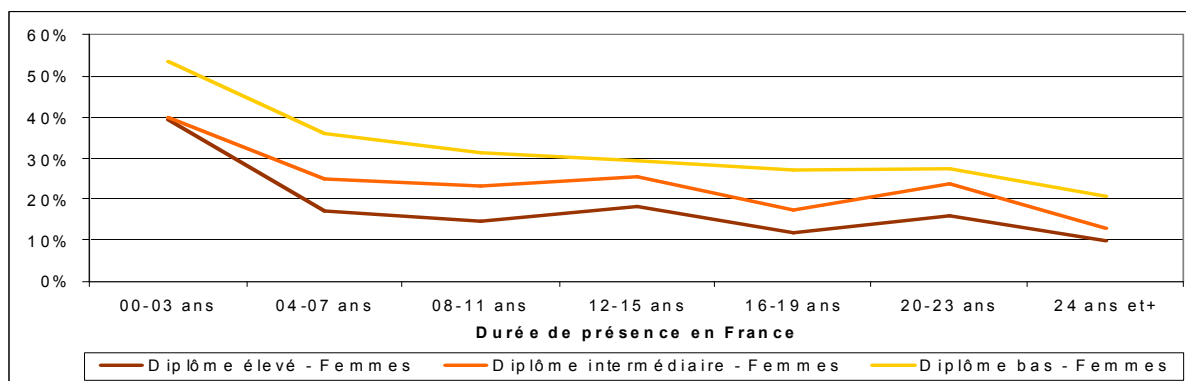
Graphiques 4 : Le taux d'activité des immigrés selon le niveau de diplôme et la durée de présence en France
4a : hommes 4b : femmes



— Diplôme élevé — Diplôme intermédiaire — Diplôme bas

Par ailleurs, très élevé lors des premières années de présence en France, le taux de chômage décroît sensiblement au fur et à mesure que l'ancienneté sur le territoire français augmente (graphique 5). Malgré tout, le taux de chômage reste toujours plus élevé chez les immigrées à faible niveau de diplôme, quelle que soit leur durée de présence en France.

Graphique 5 : Le taux de chômage des femmes immigrées selon le niveau de diplôme et la durée de présence en France



Une mobilité intersectorielle faible mais qui signale une amélioration des emplois occupés avec le temps

La mobilité intersectorielle s'inscrit dans la problématique des « bons » et « mauvais » emplois [Le Minez]. Il faut d'abord relever que, globalement, la mobilité intersectorielle n'est pas très élevée. Ensuite, l'économie connaît des mutations structurelles sur longue période. Sur les vingt-cinq dernières années, la décroissance des secteurs industriels s'oppose à la croissance des services.

Les immigrés n'occupent pas les mêmes emplois que les non immigrés [Breem et alii]. L'analyse s'appuie sur un découpage *ad hoc* des secteurs, qui tient compte des particularités des immigrées et des immigrés pris séparément (Tableau).

Les femmes immigrées originaires des pays tiers sont, à l'image de l'ensemble des femmes françaises, souvent employées dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, puisque 19 % d'entre elles travaillent dans ce domaine d'activité, contre seulement 5 % des hommes immigrés. A l'inverse, elles sont moins concentrées dans les transports, la construction, l'agriculture ou encore dans l'industrie, la répartition par secteurs d'activité des femmes immigrées reste globalement différente de celle de l'ensemble des femmes [Breem]. Ainsi, à l'instar des immigrés hommes, elles sont très présentes dans l'hébergement, la restauration ainsi que dans les activités de services administratifs et de soutien, domaines dans lesquels 22 % d'entre elles sont employées, contre seulement 9 % de l'ensemble des femmes françaises. Elles sont par ailleurs fortement spécialisées comme employées des ménages, 11 % de ces dernières travaillant dans ce secteur.

Des trajectoires professionnelles qui évoluent

Lorsque la durée de présence en France augmente, les femmes immigrées sont moins fréquemment employées dans les services peu qualifiés comme l'hébergement, la restauration ou les activités de services administratifs et de soutien. Elles sont davantage présentes dans la santé humaine et l'action sociale (14 % de l'emploi pour les femmes immigrées présentes en France depuis moins de huit ans contre 21 % de l'emploi pour celles arrivées il y a plus de 16 ans), ainsi que dans l'administration publique et l'enseignement.

Tableau : Répartition par secteur d'activité selon la durée de présence en France (en %)

Durée de présence	Immigrés des pays tiers						Ensemble	
	Hommes			Femmes			Hommes	Femmes
	00-07 ans	08-15 ans	16 ans et +	00-07 ans	08-15 ans	16 ans et +		
Secteur d'activité								
Agriculture et Industrie (A-E)	14	12	17	6	5	6	23	11
Transport (H)	4	7	7	1	2	2	7	3
Construction (F)	17	21	16	3	1	1	12	2
Commerces, services marchands qualifiés (G, L,M, R)	23	22	22	24	19	21	25	22
Services marchands non qualifiés (I,N)	30	27	19	29	24	20	10	9
Services non marchands qualifiés, finance (K,O,P, S)	6	6	11	15	14	19	18	28
Santé et action sociale (Q)	4	3	6	14	19	21	5	22
Employés des ménages (T)	1	1	1	9	16	9	1	4

Encadré 2

Source : Enquête Emploi en Continu (EEC) de l'INSEE, déclinaison française de l'enquête européenne Labor Force Survey (LFS). Données de 2011, disponibles depuis octobre 2012

Le taux d'activité est la proportion d'actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

Le taux de chômage est la proportion de chômeurs parmi les actifs.

Est immigrée toute personne née étrangère à l'étranger. La population des immigrés comprend donc des étrangers et des personnes ayant acquis la nationalité française. Est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré.

Le pays d'origine est le pays de nationalité actuel, ou le pays de naissance en cas d'acquisition de la nationalité française.

Pour en savoir plus

BREEM Yves et LEGER Jean-François, Infos migrations n°43, « *Le flux annuel des nouveaux actifs originaires des pays tiers* », novembre 2012.

INSEE Références Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012, pp29-42.

BREEM Yves, JOLLY Cécile et LAINE Frédéric, Infos migrations n°39, « *L'emploi et le métiers des immigrés* », mars 2012.

BREEM Yves, Infos migrations n°48, « *L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2010* », janvier 2013.